

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 45 (remplace la version 44)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- **Identificateur de produit**
 - **Nom du produit** Jowat 950.20
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Utilisation/application de la substance / de la préparation**
 - Colle
 - Colle
- **Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
Jowat Swiss AG
Schiltwaldstrasse 33
6033 Buchrain (LU)
Tel.: +41 41 4451111
E-Mail: info@jowat.ch
 - **Producteur/fournisseur :**
 - Jowat SE
 - Ernst-Hilker-Str. 10 - 14; D - 32758 Detmold
 - Tel. +49 (0)5231 749 0
 - e-mail: info@jowat.de
 - www.jowat.de
 - **Service établissant la fiche technique:**
 - Management environnemental
 - Tel. +49 5231 749 -218 / -211 / -270
 - e-mail: umweltmanagement@jowat.de
 - **Service chargé des renseignements:**
 - Jowat Swiss AG
 - Schiltwaldstrasse 33
 - 6033 Buchrain (LU)
 - Tel.: +41 41 4451111
 - E-Mail: info@jowat.ch
- **Numéro d'appel d'urgence**
Tox-Zentrum CH - 8032 Zürich
24h-Numéro d'appel d'urgence: 145
D'étranger: 0041 44 251 51 51
Email: info@toxi.ch
Pas urgent: 044 251 66 66
Fax: 044 252 88 33

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **Classification de la substance ou de la préparation**
Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Éléments d'étiquetage**
 - **Éléments d'étiquetage SGH** néant
 - **Pictogrammes de danger** néant
 - **Mention d'avertissement** néant
 - **Mentions de danger** néant
 - **Indications complémentaires:**
Contient formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 45 (remplace la version 44)

Nom du produit Jowat 950.20

(suite de la page 1)

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **Préparations**
- **Description** : Colle.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 50-00-0 EINECS: 200-001-8 numéro d'enregistrement: 01-2119488953-20	formaldéhyde Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350; Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 25 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,2 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	<0,1%
--	---	-------

- **SVHC** Non applicable.
- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **Description des mesures de premiers secours**
 - **après contact avec les yeux** : Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
 - **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction**:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
- **Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité** :
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- **Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**: Recueillir par moyen mécanique.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 45 (remplace la version 44)

Nom du produit Jowat 950.20

(suite de la page 2)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
 - **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**

· **Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

50-00-0 formaldéhyde

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,74 mg/m ³ , 0,6 ppm Valeur à long terme: 0,37 mg/m ³ , 0,3 ppm S C1b SSc;MAK eingehalten: Kein erh. Krebsrisiko
--------------	--

- **Informations relatives à la réglementation**
 - VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
- **Indications complémentaires :**
 - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
 - Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou broser
 - Au travail, ne pas manger ni boire
 - **Protection respiratoire :** non nécessaire.
 - **Protection des mains :** Gants de protection.
 - **Matériau des gants**
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,3$ mm
 - Gants en matière plastique
 - **Temps de pénétration du matériau des gants** Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6
 - **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
 - Gants en matière plastique
 - **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
 - Gants en matière plastique
 - **Protection des yeux/du visage** non nécessaire.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**
 - **État physique** solide
 - **Couleur :** selon désignation produit
 - **Odeur :** caractéristique
 - **Seuil olfactif:** Non déterminé.
 - **Point de fusion :** non déterminé
 - **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** non déterminé

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 45 (remplace la version 44)

Nom du produit Jowat 950.20

(suite de la page 3)

<ul style="list-style-type: none"> · Inflammabilité · Limites inférieure et supérieure d'explosion <ul style="list-style-type: none"> · inférieure : · supérieure : · Point d'éclair : · Température de décomposition : · pH à 20 °C · Viscosité : <ul style="list-style-type: none"> · Viscosité cinématique · dynamique : · Solubilité <ul style="list-style-type: none"> · l'eau : · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur : · Densité et/ou densité relative <ul style="list-style-type: none"> · Densité à 20 °C: · Densité relative. · Densité de vapeur: 	<p>Le produit n'est pas inflammable.</p> <p>Non déterminé.</p> <p>Non déterminé.</p> <p>non applicable</p> <p>Non déterminé.</p> <p>5,8</p> <p>Non applicable.</p> <p>Non applicable.</p> <p>insoluble</p> <p>Non déterminé.</p> <p>Non applicable.</p> <p>0,65 g/cm³</p> <p>Non déterminé.</p> <p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Autres informations <ul style="list-style-type: none"> · COV - Composé organique volatil <ul style="list-style-type: none"> · UNION EUROPÉENNE · Suisse · États-Unis d'Amérique · Aspect: <ul style="list-style-type: none"> · Forme : · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. <ul style="list-style-type: none"> · Température d'auto-inflammation · Danger d'explosion : · Teneur en solvants : <ul style="list-style-type: none"> · solvants organiques · Teneur en substances solides : · Modification d'état <ul style="list-style-type: none"> · Vitesse d'évaporation. 	<p>0,09 %</p> <p>0,09 %</p> <p>0,6 g/l / 0,00 lb/gal</p> <p>solide</p> <p>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</p> <p>Le produit n'est pas explosif.</p> <p>0,1 %</p> <p>100,0 %</p> <p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Informations concernant les classes de danger physique <ul style="list-style-type: none"> · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants · Matières solides comburantes · Peroxydes organiques 	<p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p>

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 45 (remplace la version 44)

Nom du produit Jowat 950.20

(suite de la page 4)

- | | |
|---|-------|
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux alcalis
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:**
gaz/vapeurs inflammables
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Possibilité de fission de petites quantités d'aldéhyde formique

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

50-00-0 formaldéhyde

Oral	LD50 oral	460 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	270 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	0,31 mg/l (rat)

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique :

50-00-0 formaldéhyde

LC50 / 96 h	41 mg/l (brachydanio rerio)
-------------	-----------------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 45 (remplace la version 44)

Nom du produit Jowat 950.20

(suite de la page 5)

LC50 / 48 h	129 mg/l (lepomis macrochirus) 100-136 mg/l (oncorhynchus mykiss) 22,6-25,7 mg/l (pimephales promelas) 140 mg/l (lepomis macrochirus) 32-42 mg/l (leuciscus idus) 168 mg/l (salmo gairdneri)
EC50 / 48 h	5,8 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 24 h	42 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 16 h	19 mg/l (boue activée)
EC0	14 mg/l (pseudomonas putida) 2,5 mg/l (scenedesmus subspicatus)
EC50 / 72 h	4,89 mg/l (scenedesmus subspicatus)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT**: Non applicable.
 - **vPvB**: Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes**
 - **Autres indications écologiques :**
 - **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation :** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 04 10	Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
15 01 01	Emballages en papier et en carton
15 01 02	Emballages en matières plastiques

· **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :**
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.
Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	néant
	néant
· ADN, IMDG, IATA	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Révision: 12.01.2023

Numéro de version 45 (remplace la version 44)

Nom du produit **Jowat 950.20**

(suite de la page 6)

· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2004/42/CE**

· **Ordonnance sur la protection de l'air**

La concentration des émissions d'une des substances (structuré par catégories) ne doit pas dépasser les limites spécifiées dans l'Ordonnance sur la protection de l'air.

Aucun des composants n'est compris.

· **Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques**

Les restrictions et les interdictions auxquelles est soumise l'utilisation de substances, de préparations et d'objets déterminés, ainsi que les dérogations qui s'y rapportent, sont réglementées dans les annexes:

Aucun des composants n'est compris.

· **VOC (CE)** 0,09 %

· **VOCV (CH)** 0,09 %

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.01.2023

Numéro de version 45 (remplace la version 44)

Révision: 12.01.2023

Nom du produit Jowat 950.20

(suite de la page 7)

IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**